

# Compte rendu Conseil ED 583

## 02/11/15

---

### **Présents :**

*K.Weiss, S.Sauvagnargues, P.Rateau, B.Roig, V.Thireau, T.Boibessot, F.Mirabel, Y.Vimont, S.Schnegg, C. Moulin-Farina*

**Absents excusés:** *J.Raymond, VP CEVU (Nicolas Leroy), J-L. Fanlo, P.Slangen, D.Bénimélis, M.Debierre, A.Valette, M.Bresson, S.Giraud*

**Procuration :** *B.Roig (Corinne Le Gal La Salle)*

### **Ordre du jour :**

1. Point de situation sur les aspects administratifs
2. Information sur la procédure HDR
3. Examen des demandes de rattachement des chercheurs et enseignants-chercheurs à l'ED
4. Inscription des doctorants
5. Examen des candidatures des contrats doctoraux
6. La formation doctorale : engagement des 2 établissements pour 2016
7. Questions diverses

Début de la réunion 14h10

### **Point 1 : Point de situation sur les aspects administratifs**

- K.Weiss fait une introduction en informant de l'avancement très positif de tout ce qui passe par l'ADUM, à savoir toutes les procédures liées aux candidatures et aux inscriptions.
- Tous les doctorants déjà en thèse doivent créer un nouveau compte dans l'ADUM afin que nous puissions récupérer les formations doctorales déjà acquises. L'information a déjà été faite auprès des écoles doctorales concernées, et un mail va être envoyé aux doctorants pour les informer de la marche à suivre.

### **Point 2 : Information sur la procédure HDR**

- La procédure HDR va être mise en place par le service recherche. Les documents seront téléchargeables sur le site de Unîmes, avec un affichage sur le site de l'ED.
- La demande nécessitera l'avis du directeur de l'ED583 afin que la personne puisse demander son rattachement si elle le désire auprès de cette ED (ce qui justifie que l'HDR passe par l'établissement).
- Cette procédure nécessite en outre 2 passages en conseil d'université restreint ; 1 pour l'autorisation du dépôt et 1 pour l'autorisation de soutenance.
- Ceci concernant les établissements, la procédure sera envoyée par mail à l'EMA afin de pouvoir être utilisée, dans un souci de cohérence entre établissements faisant partie de la même ED.

### **Point 3 : Examen des demandes de rattachement des chercheurs et enseignants-chercheurs à l'ED**

- 4 demandes de rattachement : 3 Unîmes et 1 de l'EMA
- 2 EC en Design qui n'appartiennent pas au laboratoire Chrome (EA7352) mais qui développent leur recherche dans l'université et passent leur HDR cet automne (M. Deni et S. Vial).
- 1 EC en économie publique qui appartient à CHROME et qui est nouvellement recruté (S. Mussard)
- 1 EC qui appartient au LEI2P, en sciences de l'information et de la communication et qui mène ses recherches dans le domaine du Risque (P.M. Roccio)
- **Avis sur le rattachement de ces 4 Enseignants chercheurs d'Unîmes et de l'EMA à l'ED583 approuvé à l'unanimité**

### **Point 4 : Inscription des doctorants**

- Ce point a été vu en 1

### **Point 5 : Examen des candidatures aux contrats doctoraux**

- Les candidats ont été reçus individuellement par les HDR concernés pour cette année car les délais étaient trop courts pour suivre la procédure normale (audition à l'ED).
- **Avis sur le classement des candidatures approuvé à l'unanimité**

### **Point 6 : La formation doctorale : engagement des 2 établissements pour 2016**

- Dans le dossier d'accréditation avaient été proposés 4 modules à savoir 2 par Unîmes et 2 par l'EMA.
- Les doctorants auront accès à toute l'offre de formation doctorale proposée par le Collège Doctoral Languedoc-Roussillon
- Unîmes propose 1 module « biblio » fait par la BU et 1 module « répondre à un appel à projet »
- L'EMA propose 1 module « entrepreneuriat » et 1 autre, qui sera à définir
- Y.Vimont donne son accord de principe pour 2 modules
- Tout le monde est d'accord pour que les 4 modules soient ouverts sur l'ADUM et par conséquent ouverts à tout doctorant du Collège doctoral LR (le nombre de places sera à définir pour chaque module lors de sa création)
- La procédure pour mettre l'offre de formation en ligne (ADUM) sera envoyée prochainement

### **Point 7 : Questions diverses**

- K.Weiss précise que les EC doivent insister auprès des futurs doctorants sur le fait qu'ils doivent contacter directement le Directeur de Recherche lorsqu'ils veulent candidater et non le service recherche.
- K.Weiss informe que pour les cotutelles internationales, les documents (procédure, convention) sont presque prêts. Dès qu'ils seront finalisés ils seront disponibles sur le site de l'ED
- Bourse CIFRE : il s'agit d'un contrat entre l'entreprise et l'établissement. La convention est donc à gérer au cas par cas, en fonction des entreprises concernées. Il n'y a pas de contrainte

à priori sur le temps que doit passer le doctorant dans le laboratoire de recherche et dans l'entreprise. C'est donc au directeur de thèse de suivre de près le déroulement du doctorat, afin que la thèse puisse se faire dans de bonnes conditions.

- Le budget de l'ED est à refaire pour le prochain conseil, puisque celui présenté lors du conseil de septembre ne tenait pas compte des contraintes des établissements, notamment pour ce qui doit être payé par établissement (et non par l'ED) au Collège Doctoral (et qui représente la plus grande part du budget).

Fin de la réunion 15h10